



COMMENT METTRE EN PLACE LES DECRETS D'APPLICATION DE LA LOI EGALIM, AGECE et CLIMAT RESILIENCE

Objectifs pédagogiques :

- ▶ Comprendre les objectifs, exigences et enjeux environnementaux, financiers et réglementaires des Lois EGAlim / AGECE / Climat et Résilience, applicables en restauration collective.

Personnes concernées :

- ▶ Responsables de services de restauration et directeurs des services logistiques.

Prérequis :

- ▶ Aucun prérequis n'est nécessaire pour suivre cette formation.

Démarche pédagogique :

- ▶ Alternance d'exposés théoriques, de mises en situation et de retours d'expériences en restauration collective par segment.

Durée :

- ▶ 2 jours, soit 14 heures de formation

Supports :

- ▶ Numériques partagés en temps réel et adressé au participant en fin de formation Documentation remise au stagiaire
- ▶ Une synthèse des textes et supports sera remise à chaque participant à l'issue de la formation

Nombre de stagiaires par session :

- ▶ Minimum 5 / maximum 08

Animation :

- ▶ Notre consultant, expert en restauration durable et responsable, disposant d'une importante expérience opérationnelle dans la mise en place des directives des Lois EGAlim / AGECE / Climat et Résilience.

Contenus pédagogiques :

- ▶ Rappel du contexte et objectifs initiaux des lois
- ▶ Décryptage des Lois EGAlim / AGECE / Climat et Résilience : Objectifs à atteindre, obligations et attentes par segment de la restauration collective (scolaire, adultes, médico-social...)
- ▶ Les différentes échéances
- ▶ Leurs impacts dans le fonctionnement des organisations et les incidences financières en restauration collective
- ▶ Quelles sanctions en cas de manquement ?
- ▶ Retours d'expériences terrain
- ▶ Ressources documentaires

Modalités d'évaluation des acquis :

- ▶ Les modalités d'évaluations continues et formatives de type, quizz, QCM, résultats des mises en œuvre, etc.

Sanction de la formation :

- ▶ Attestation de présence individualisée

BULLETIN D'INSCRIPTION RHB Consultants – info@rhbconsultants.com

* Toute inscription non annulée 3 semaines avant la date de stage sera facturée

Etablissement :

Nom (signataire de la convention) :

Fonction :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Tél. : Email : Siret :

Inscrit (s) au stage : « **COMMENT METTRE EN PLACE LES DECRETS D'APPLICATION DE LA LOI EGALIM, AGECE et CLIMAT RESILIENCE** »

Coût 1000 € HT pour les deux journées, soit 14h00 de formation – 10% pour la deuxième inscription

Lieu : A distance

NB : pour tous renseignements, contacter RHB Consultants au 04 72 15 24 77, le nombre de places étant limité, merci de nous retourner votre inscription au plus vite, une convocation vous sera adressée ultérieurement. Pour les personnes en situation de handicap, merci de bien vouloir nous prévenir pour les modalités pédagogiques et pratiques d'accès en FOAD.